



Bulletin municipal de Notre Dame de l'Isle – N°25 mars 2022



Page 3
PanneauPocket



Page 5
Le jardin de la mairie
fait peau neuve

Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chères Isloises et chers Islois,

Les débats présidentiels occupent déjà l'essentiel de l'agenda médiatique et pourraient nous faire oublier la pandémie. C'est du moins ce que nous espérons tous pour retrouver la convivialité tant attendue.

La pandémie de covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Je souhaite remercier la population qui respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen : vous faites preuve d'une grande capacité de résilience. Continuez à prendre soin de vous : préserver sa santé est indispensable.

C'est dans cet esprit que nous avons pris la résolution de reporter le repas des aînés afin de permettre au plus grand nombre d'y participer, en toute sérénité, dès que les conditions sanitaires nous y autoriseront.

Alors, si le début d'année est traditionnellement le moment des bonnes résolutions, adoptons-en une de manière collective : votons les 10 et 24 avril. Créons un avenir, en faisant les choix qui nous ressemblent, pour ne pas subir mais pour agir ! Si ce n'est pas encore fait, inscrivez-vous en ligne ou en mairie sur les listes électorales avant le 2 mars.

Doit-on rappeler qu'un(e) français(e) sur quatre ne mange pas à sa faim selon les chiffres du Secours populaire, que le personnel soignant est confronté aux plus grandes difficultés et qu'on ne pourra répondre à l'urgence climatique que par du concret ?

Dans ce nouveau numéro de votre revue municipale « Au fil du Catenay », nous avons fait le choix de garder l'optimisme qui nous caractérise pour continuer d'avancer, continuer de « faire » et de répondre à notre mission première : celle de vous servir dans votre quotidien au travers de notre mission de service public.

Malgré une année encore marquée par les restrictions liées au COVID, ce numéro est l'occasion de revenir sur ce que nous avons essayé d'organiser selon les « périodes » en fonction des aléas réglementaires et des possibilités qui nous étaient données.

Par ailleurs, des informations pratiques vous sont également apportées, en complément de celles concernant les travaux qui se poursuivent pour faire de Notre-Dame de l'Isle un village vivant, toujours plus agréable. Avec notamment les travaux d'accessibilité extérieurs de la mairie et le réaménagement du parc, l'enfouissement des réseaux rue Camille Isambard et route d'Hennezis (1^{ère} tranche entre les rues Seney et Isambard) ou encore la reconfiguration de la rue Georges Clergeot.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et que ce début d'année se déroule sous les meilleurs auspices.

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	p. 2
<i>Communication numérique</i>	p. 3
<i>Actualité de la commune</i>	p. 4
<i>Culture et convivialité</i>	p. 5
<i>Extraits des réunions des conseils municipaux</i>	p. 6 à 9
<i>Nature & environnement</i>	p. 10
<i>Le coin du jardinier</i>	p. 11
<i>Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle</i>	p. 12, 13
<i>Le CSE de S.N.A.</i>	p. 14
<i>Réglementation, vie pratique</i>	p. 15
<i>Informations utiles</i>	p. 16

Le numérique pour vous faciliter la vie et la communication

Pour vous faciliter la vie, S.N.A. (Seine Normandie Agglomération) et ses 61 communes lancent leur Guichet Numérique Unique, destiné à faciliter toutes vos démarches liées à votre vie quotidienne ou citoyenne. Le Guichet Numérique Unique, comme son nom l'indique, est un portail qui réunit en un même lieu virtuel la plupart des services administratifs. Après vous être connecté à celui-ci avec un seul identifiant et mot de passe, il vous permettra donc de réaliser pratiquement toutes vos démarches, qu'elles **dépendent de l'agglomération...**

LES DÉMARCHES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION (SNA)



(payer votre consommation d'eau, vignette d'accès à la déchetterie, documents d'urbanisme etc.)

ou de la commune

NOTRE DAME DE L'ISLE

- ▶ Accueil Nouvel Habitant
- ▶ Acte de décès
- ▶ Acte de mariage
- ▶ Acte de naissance
- ▶ Carte Nationale d'Identité
- ▶ Débit de boissons (temporaire)
- ▶ Demande de rendez-vous pour la conclusion d'un PACS
- ▶ Duplicata d'un livret de famille
- ▶ Inscription au plan canicule/Grand Froid
- ▶ Inscription aux alertes et à la lettre d'information communale
- ▶ Inscription restauration scolaire et/ou accueil périscolaire
- ▶ Inscription scolaire
- ▶ Inscription sur la liste électorale
- ▶ Vérification de votre inscription sur la liste électorale
- ▶ Opération Tranquillité Vacances
- ▶ Passeport
- ▶ Recensement citoyen
- ▶ Rencontrer un élu
- ▶ Réservation de salle
- ▶ Signalement d'incident

(acte de naissance, de mariage, de décès, inscriptions scolaires, demandes de RV avec élus, location de salle etc...).

Depuis ce Guichet Numérique Unique, vous pourrez également accéder à de l'information réglementaire, bénéficier d'un espace de stockage sûr, et suivre le traitement de toutes vos demandes.

Pour vous connecter à ce « Guichet Numérique Unique », rendez-vous sur notre site internet ou sur sna27.fr, bouton « Mes démarches ». Vous pourrez ensuite créer votre espace personnel, ou vous connecter directement avec vos identifiants France Connect si vous y êtes déjà inscrit...

Mais, il va de soi que **la mairie reste à votre disposition** pour vous aider dans toutes vos démarches administratives...

Une information en temps réel

Pour vous tenir au courant des nouvelles qui vous concernent, la municipalité assure déjà une parution trimestrielle, le *Catenay* et un envoi de lettre mensuelle. C'est maintenant un outil très simple de communication instantanée que la commune est heureuse de vous proposer :

« PanneauPocket »

Avec celui-ci, vous serez informés en temps réel, par une notification sur votre smartphone, de l'actualité de la commune et alertés en cas de risques majeurs. Cette solution, gratuite pour vous, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permettra d'établir un lien privilégié entre vous et l'équipe municipale.

Pour en profiter, Il vous suffira de rechercher « PanneauPocket » dans votre « store » (PlayStore, AppStore ou AppGallery), et d'en lancer le téléchargement et l'installation.

Actualités de la commune

L'installation de la vidéo protection au service des Isoises et des Isois :

Pour préserver la sécurité des habitants, la Municipalité a souhaité l'installation de la vidéo protection sur la commune, et lancé une étude pour la détermination d'un plan d'installation de 7 caméras en lien avec les forces de l'ordre. Ce projet qui a été initié lors de la précédente mandature a pu enfin obtenir les financements de l'état et du département.

Ce projet permettra d'assurer un climat de sécurité auprès de la population et de lutter contre tous les faits de délinquance que pourraient subir les administrés dans leur vie courante, sur leurs biens, sur la voie publique et les lieux ouverts au public.

Ce système de sécurité est règlementé par la loi du 21 janvier 1995, qui s'attache à concilier les libertés individuelles et la sécurité collective.

Pourquoi choisir d'installer un système de vidéo protection ?

C'est aussi parce que notre commune fait partie de la Zone de Sécurité Prioritaire de Vernon/Gaillon/Les Andelys que nous avons souhaité l'installation de ce dispositif pour « la sécurité des personnes et de leurs biens, et plus particulièrement pour la prévenir des délits qui pourraient être conduits ». La vidéo protection est également un outil précieux pour la Police et la Justice dans le cas d'enquêtes de flagrants délits, d'enquêtes préliminaires ou d'informations judiciaires.

Comment est réglementée l'installation de ce système de vidéo surveillance ?

La vidéo protection ne s'applique qu'à la voie publique et aux lieux ouverts au public, dans le respect de la vie privée des citoyens. Chaque implantation de caméra est soumise à une autorisation préfectorale après avis d'une commission départementale. De plus, des panneaux visibles informeront les administrés de l'existence de ce système.

Qui visionne ces images ?

Les images ne peuvent être visionnées qu'à partir d'un poste central, et par une personne publique ayant une habilitation judiciaire, car la surveillance de la voie

publique relève exclusivement des missions de police administrative. Celle-ci relève de la compétence des maires et des préfets. L'exploitation et le visionnage des images ne sauraient donc être le fait de personnes privées, mais de personnes publiques après validation judiciaire et l'avis du Préfet.

Que deviennent ces images ?

Les images ne seront pas archivées, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum d'un mois, hormis dans le cas d'une enquête.

Enquête de l'I.N.S.E.E.



Ce dispositif SRCV de l'INSEE (Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie) est la partie française d'une enquête menée dans toute l'Union européenne. Cette dernière sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres sur les conditions de vie et les inégalités.

Être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. Mais la pauvreté n'est pas uniquement monétaire. On est pauvre aussi quand on ne peut pas atteindre certaines « normes » de consommation ou de confort. C'est ce que l'on appelle la pauvreté « en conditions de vie ». Pour mesurer ces différents critères, l'Insee réalise chaque année depuis 2004, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)

L'enquête collecte notamment des données sur les revenus, la situation financière, mais aussi sur l'emploi, le bien-être ou la santé. Ces informations sont très utiles pour étudier la répartition des revenus, mieux comprendre les phénomènes de pauvreté ou d'exclusion sociale et évaluer l'efficacité des politiques publiques de lutte contre les inégalités.

Dans le contexte sanitaire actuel, connaître les conditions de vie financières et matérielles des ménages est encore plus important. Cela permettra de mesurer l'impact de la crise sanitaire en France et de le comparer à celui qu'elle a dans les autres pays européens.

Si vous êtes concernés vous serez prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Culture et convivialité

Bientôt un jardin pour tous

Commencés à l'automne, les travaux d'accessibilité de la mairie, ainsi que l'aménagement de ses abords, avancent et seront terminés au printemps. Pour la réalisation de ces nouveaux équipements, la commune a obtenu de larges financements de l'Etat, du département et de S.N.A.

L'entreprise ID-Verde, retenue suite à un appel d'offres, a commencé à produire les cheminements en béton désactivé facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite.

L'ensemble formera un jardin d'inspiration XIXème, ouvert à tous, donnant une large place à la flânerie. Les végétaux choisis sont essentiellement des plantes et arbustes vivaces, qui composeront différentes scènes.



Une aire de jeu pour les petits sera installée au cœur du parc, ainsi que des zones de repos et un petit terrain de boules. L'inauguration officielle des futurs jardins de la mairie est prévue après les élections législatives.

Nous ne doutons que les islois s'approprient rapidement ce nouveau lieu de détente.

Concert Popot Art

Le 26 février, l'association Popot'Art a proposé, à la salle du Clos Galy, un programme de Swing Manouche.

Malgré les restrictions sanitaires, le public a été nombreux à venir applaudir le



trio composé de Vincent Pagliarin au Violon, Alexis Geslin à la guitare et Romuald Boutelier au piano. Ils ont remporté un franc succès...



Ce mélange de swing manouche et de swing traditionnel a enflammé également tous les participants au « bœuf » d'après concert.

Fin mars : deux nouveaux concerts

L'association *Appassionato*, dont les musiciens ont déjà fait résonner à plusieurs reprises les voûtes de notre église, vous convie à un concert hors des sentiers battus... Venez nombreux, le **samedi 19 mars, à 19h, salle du Clos Galy**, assister au récital



MUSIQUE ET MOTS D'ESPRIT



Un spectacle où se mêlent des citations d'acteurs compilées par Jean-Claude Brialy et des extraits du répertoire pour clarinette et piano, interprétées par Nadia Tanguy et Philippe Davenet.



Un concert à entrée libre, participation au chapeau. Plus de renseignements au **06.81.58.46.78**.

Autour des musiques du monde

ÉCOLE DE MUSIQUE LES ANDELYS

MUSIQUE EN VOYAGE

ENTRÉE LIBRE

AUTOUR DES MUSIQUES DU MONDE

SAMEDI 26 MARS À 20H

SALLE DES FÊTES DE NOTRE-DAME-DE-L'ISLE

Audition des classes de guitare, clarinette, jazz et musique de chambre de l'école de musique des Andelys et l'ensemble Folk de Vernon

INFOS SUR SNA27.FR
OU AU 02 32 54 09 82

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus quatre conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, une synthèse des grandes lignes des procès-verbaux validés par notre assemblée communale. Seuls ces documents officiels font foi et sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

I/ Finances et administration générale

1. Adhésion au service Médecine du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'EURE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service Médecine du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'EURE. (05/11/2021)

2. Demande d'association à l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune La Chapelle-Longueville

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas être associé à l'élaboration du PLU de la commune de la Chapelle Longueville. (05/11/2021)

3. Avis sur le pacte de gouvernance

Le conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance par délibération du 17 décembre 2020, qui sera voté après avis des conseils municipaux des communes membres. Le projet de pacte leur a été adressé le 15 octobre 2021 et prévoit, notamment :

- Les conditions dans lesquelles le bureau de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) [...] peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- La création de commissions spécialisées associant les maires. [...];
- La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. [...]
- Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires ; [...]
- Les orientations en matière de mutualisation de services [...].

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Seine Normandie Agglomération (05/11/2021)

4. Modification des statuts du Syndicat de Voirie Vexin Seine (S.V.V.S.)

M.Thierry LEPRÉ, adjoint au Maire, explique au Conseil

Municipal que le syndicat S.V.V.S. n'a pas assez de fonds pour subventionner les travaux neufs. Aussi, les communes sont contraintes d'y contribuer sur leur budget de fonctionnement, ce qui leur est difficile à supporter. Afin de remédier à cette situation, le S.V.V.S. a modifié ses statuts de la manière suivante :

La commune souhaitant réaliser des travaux neufs sur une voirie communale demandera, par délibération, la sortie de la dite voirie de la compétence du S.V.V.S. pour réaliser les travaux d'investissement, sous sa maîtrise d'ouvrage. Ainsi, elle pourra les financer en budget d'investissement, selon une étude réalisée conjointement avec le S.V.V.S. Une fois les travaux achevés, la commune demandera sa réintégration au S.V.V.S. en délibérant à nouveau au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts du Syndicat de Voirie Vexin Seine. (05/11/2021)

5. Appel à projets 2022 – Fonds de Concours – DETR – DSIL

Suite à la réception des appels à projets de l'Etat, du Département et de Seine Normandie Agglomération, M. le maire rappelle au Conseil les opérations réalisées ces dernières années grâce aux subventions obtenues : réfection des murs de l'église, école (rénovation énergétique, réfection de la cour, démolition du préfabriqué), mairie (rénovation énergétique, mise en accessibilité, aménagement extérieur), aménagement du cimetière...

D'ores et déjà, nous avons reçu un accord de subvention pour l'installation de la vidéo protection.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à la réflexion au sujet des futurs projets à subventionner pour 2022 et donne comme exemple la possibilité d'une 2ème tranche de la réfection des murs de l'église (partie Nord). (05/11/2021)

6. Demande de subventions pour l'implantation de poteaux et bouches d'incendie supplémentaires dans le cadre du plan de relance départemental

Une étude est actuellement en cours pour l'implantation des bornes d'incendie dont le financement est éligible au budget du plan de relance du département.

Par sa délibération du 3 décembre 2021, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet d'implantation de poteaux et bouches d'incendie supplémentaires selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux	Montant HT
Acquisition équipements	16 775,00 €			
		Département	50%	8 387,50 €
		Auto-financement	50%	8 387,50 €
TOTAL	16 775,00 €		TOTAL	16 775,00 €

Il sollicite du département une subvention à hauteur de 50% dans le cadre du plan de relance 2021 (03/12/2021).

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

7. Demande de subventions auprès de l'Etat, du Département (D.E.T.R.) et d'autres partenaires pour la mise aux normes de la cuisine de l'école des Hirondelles :

Les demandes de subventions ayant été votées le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux	Montant HT
Equipements	7 210,00 €			
		ETAT DETR	40%	2 884,00 €
		Département	40%	2 884,00 €
		Auto financement	20%	1 442,00 €
TOTAL	7 210,00 €		TOTAL	7 210,00 €

8. Demande de subventions auprès des mêmes instances pour la rénovation des murs de l'église (2^{ème} tranche) et l'amélioration de la performance énergétique :

Le projet rénovation des murs de l'église (2ème tranche) et l'amélioration de la performance énergétique ayant été votés le Conseil municipal, le plan de financement suivant est adopté à l'unanimité :

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux	Montant HT
chauffage	14 657,00 €			
électricité	3 032,00 €			
maçonnerie	22 027,00 €			
		ETAT DETR	40%	15 886,00 €
		Département	40%	15 886,00 €
		Auto-financement	15%	5 958,00 €
		Fondation	5%	1 986,00 €
TOTAL	39 716,00 €		TOTAL	39 716,00 €

9. Décision Modificative n°02 au Budget 2021 : augmentation de crédit au chapitre 65 « Autres charges gestion courante »

Compte tenu des montants votés pour le chapitre 65 « Autres charges gestion courante » pour l'année 2021 et des sommes restant à payer, le Conseil décide, à l'unanimité, un ajustement budgétaire en section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	172 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	172 000,00 €	
D 657358 : Subvention aux autres groupements		172 000,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		172 000,00 €

10. Remboursement des frais de la réservation de la salle des Fêtes « le Clos Galy »

Suite aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et à l'interdiction des rassemblements, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement des frais de réservation de la salle des fêtes versés par deux familles ; la dépense correspondante sera imputée sur le compte 65888. (28/01/2022)

11. Adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, le règlement de collecte des déchets ménagers et ses annexes. A cette occasion, M. le Maire, président du SYGOM, informe le Conseil Municipal que la collecte du tri a augmenté de 100 % au cours des mois de juillet, août et septembre 2021. (05/11/2021)

12. SIVOS

Après de nombreux échanges, il a été convenu que M. le Maire de Pressagny-l'Orueilleux resterait président du SIVOS jusqu'à la fin du mandat. (28/01/2022)

13. Service instructeur des droits du sol (IDS) de S.N.A.

Suite à la mise en place du service instructeur des droits du sol auprès de S.N.A., à laquelle la commune adhère, le coût pour l'instruction des dossiers d'urbanisme reste plus ou moins le même que l'année dernière pour les communes, malgré une forte augmentation — de plus de 30% — de l'activité sur l'ensemble du territoire de SNA.

Pour information, 2299 dossiers ont été transmis à la mission IDS en 2021, dont 59% sont des déclarations préalables de travaux [...]. Sur ce total, notre commune a déposé :

- 7 demandes de certificat d'urbanisme opérationnel ;
- 21 déclarations préalables de travaux ;
- 5 permis de construire.

Le service IDS s'appuie sur le concours de 7 instructeurs des droits du sol. (28/01/2022)

14. Approbation du Procès-verbal du SIEGE27 du 27/11/2021

M. le Maire fait le point sur l'enfouissement des réseaux par le SIEGE. Le dossier chemin des Pieds Corbons. a été accepté pour la programmation 2022. La rue d'Hennezis (du carrefour de la rue Lefrançois jusqu'à la rue Isambard) est concernée par des travaux complémentaires suite à la programmation en 2021 de la rue Camille Isambard. Après ces travaux, il ne restera plus que l'enfouissement des rues Henry Seney, Emile Breton, Léopold Joly ainsi que la seconde tranche de la rue d'Hennezis.

Suite à ces informations et après présentation du document de synthèse, le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Conseil Syndical du SIEGE lors de sa séance du 27/11/2021. (28/01/2022)

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

15. Gestion des eaux pluviales urbaines et approbation du rapport de la CLECT du 16/12/2021

La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est dorénavant une compétence de Seine Normandie Agglomération. La CLECT (Commission Locale des Transferts de Charges) doit statuer lorsque des compétences sont transférées des communes vers l'intercommunalité. Notre-Dame de l'Isle étant une commune peu dense, et peu urbaine, elle ne dispose que de peu d'équipements relevant de cette compétence. (05/11/2017) La CLECT a donc déterminé notre participation à 1200 € (600 € pour les avaloirs et 600 € pour la compétence elle-même). Pour la GEMAPI, un budget annexe a été créé par SNA et sera financé par une taxe spécifique. Précisons que la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) concerne la partie non urbaine du ruissellement alors que la GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) concerne la partie urbaine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'approuver le rapport de la CLECT. (28/01/2022)

III/ Environnement et Travaux

1. Avis sur l'extension du plan d'épandage de digestats de l'établissement BIOGAZ de Gaillon

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 9 décembre 2021 de la Préfecture d'Evreux, une demande présentée par l'établissement BIOGAZ de Gaillon concernant l'extension du plan d'épandage de ses digestats. Grâce à l'activité de BIOGAZ, la piscine et le lycée André Malraux de la ville de Gaillon sont alimentés par un réseau de chaleur. Les déchets issus du digesteur sont stockés et font l'objet d'un épandage une fois par an. Notre commune est concernée pour une surface de 182 hectares d'épandages, d'où la demande du Préfet de lui faire part de nos observations.

Le Conseil municipal après présentation du dossier par M. le Maire et délibération, adopte, à l'unanimité des présents et représentés l'extension du plan d'épandage de digestats de l'établissement BIOGAZ de Gaillon. (28/01/2022)

2. Prix du fleurissement

M. le Maire a le plaisir de faire part au Conseil Municipal que notre commune a vu son label « 1 fleur » confirmé et obtenu du département le Prix du Fleurissement accompagné d'une somme de 600 euros. (05/11/2021 et 28/01/2022)

3. Territoire engagé pour la nature.

Notre commune est un territoire engagé pour la nature depuis 3 ans. Une réflexion est en cours pour le renouvellement. (28/01/2022)

4. Travaux rue Georges Clergeot

M. le Maire présente le projet de travaux de la rue Georges Clergeot élaboré par le SVVS, et qui pourrait être financé en partie par les amendes de Police au titre de l'année 2022. Pour rappel, l'objectif est que cet aménagement améliore la gestion des eaux pluviales du bassin versant. Une étude hydraulique préalable a été menée conditionnant le projet. De nombreuses obligations réglementaires s'imposent à nous et déterminent nos choix. Plusieurs orientations ont été retenues pour cette rue :

- Voie partagée
- Rue à sens unique (de la Seine vers l'amont), en enrobé, avec passage piéton en béton
- 2 plateaux surélevés : un au carrefour des rue de Port-Mort et des prés, de la rue du Clos Galy et de la rue Georges Clergeot ; un autre à l'intersection de la rue Emile Breton et de la rue Georges Clergeot
- Un aménagement de niveau, sans bordure, avec des caniveaux à grille et noues engazonnées
- Système de décantation pour la gestion des eaux pluviales et de celles du Catenay
- Pas de stationnement
- Gravillonnage du parvis de la Chapelle.

Le ramassage scolaire se fera par la création d'un seul pôle d'arrêt pour les bus scolaires dans la « Rue du Clos Galy ». Une réunion publique de présentation des travaux se tiendra à la salle des fêtes du Clos Galy. (05/11/2021). Cette réunion a eu lieu le 22 novembre 2021.

5. Convention de subvention dans le cadre des travaux de modernisation de la rue Georges Clergeot entre la commune et le S.V.V.S. :

Suite à l'étude hydraulique et de bassin versant visant à calibrer les ouvrages hydrauliques de voirie et à éviter d'amplifier le problème d'inondation lié aux ruissèlements, considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux programmés sous maîtrise d'ouvrage du SIEGE doivent être réalisés préalablement, il convient d'établir une nouvelle convention à intervenir avec le S.V.V.S., maître d'ouvrage des travaux de la rue Georges Clergeot. Cette convention devra intégrer les surcoûts liés à l'étude.

Les travaux sont estimés à 342 006,50 € H.T. dont la commune de Notre-Dame de l'Isle s'engage à payer sa part. Le montant des travaux d'investissement cité dans la convention sera de 50% du montant desdits travaux d'investissement du projet 2020 hors TVA ainsi que la totalité de la différence entre le projet 2020 et celui 2021 soit 54 173,50 HT €. (21/12/2021)

6. Restaurant « l'Envie »

M. le Maire informe le Conseil Municipal des différents problèmes rencontrés au restaurant. Un problème d'assainissement assez important a été réglé par une vidange complète des deux fosses et quelques travaux de mainte-

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

nance effectués par nos agents municipaux. Une perte d'eau dans le réseau du chauffage a été détectée et réparée. L'entreprise A2C Couverture devant intervenir pour une réfection de la toiture courant novembre 2021 ne pourra pas tenir à temps ses engagements. En effet, l'entreprise fait face comme beaucoup de secteurs actuellement de difficultés d'approvisionnement sur la fourniture des tuiles. (05/11/2021)

III/ Informations diverses

1. Épandage

Conformément au *Code de l'environnement* notre commune est concernée pour une surface de 64,87 hectares par le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Saint-Marcel. L'arrêté préfectoral correspondant est actuellement présenté sur les panneaux de l'affichage extérieur de la mairie. (05/11/2021)

2. OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat)

Une OPAH est en cours sur la totalité du territoire de l'agglomération. Son objectif est d'aider les investisseurs et les propriétaires à investir dans l'amélioration ou la réfection des habitats existants. Une OPAH se déroule en trois phases :

- une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements : précarité énergétique, vacance, logement insalubre ...
- Une « étude pré-opérationnelle » qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements.
- Enfin, l'OPAH proprement dite, est instaurée pour une durée déterminée, généralement comprise entre trois et cinq ans, pendant laquelle un financement est accordé.

A ce jour, deux administrés de Notre-Dame de l'Isle ont déposé un dossier. (05/11/2021)

3. Déploiement de la fibre optique

Suite à des non conformités de réalisation, la réception des travaux est retardée. (05/11/2021)

4. Création du CESE de SNA

S.N.A. a créé un Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et débute la campagne de recrutement de ses nouveaux membres. Le CESE-SNA est une instance consultative chargée de mettre en œuvre une démocratie plus participative et un développement plus durable et harmonieux. Il est composé de représentants répartis en trois collèges : le collège des acteurs économiques (professionnel et syndical) ; le collège des associations du territoire (social, culturel, sportif...) ; le collège des citoyens et personnes qualifiées. Un article détaillé sera mis dans le journal municipal et les habitants intéressés sont appelés à se faire connaître. (28/01/2022)

5. Enquête de l'INSEE à Notre-Dame de l'Isle.

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) réalise sur notre commune, de février à avril 2022, une enquête sur les ressources et les conditions de vie. Un article détaillé sera mis dans le journal municipal. (28/01/2022)

6. Elections partielles à Port-Mort,

Suite à la démission de M. Lordy de tous ses mandats pour raison de santé, des élections partielles auront lieu prochainement à Port-Mort, afin d'obtenir le quorum pour l'élection d'un nouveau maire. (28/01/2022)

7. Élections nationales

Élection présidentielle : 1^{er} tour : le 10 avril 2022

2nd tour : le 24 avril 2022

Élection législatives : 1^{er} tour : le 12 juin 2022

2nd tour : le 19 juin 2022

Nouveaux horaires de « l'Envie »



Suite à une forte demande de la clientèle, le restaurant sera ouvert le samedi midi à la place du mardi midi.

Le calendrier d'ouverture est désormais le suivant :

- les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche midi.
- les jeudi, vendredi et samedi soir.

Par ailleurs, la préparation de vente à emporter est de nouveau proposée, à condition que la commande soit passée au minimum 24 heures avant le retrait des plats.

Pour vos choix et réservations vous pouvez vous rendre sur le site internet :

<https://restaurant-lenvie.eatbu.com>

ou la page facebook :

<https://www.facebook.com/restolenvie27>

ou joindre l'établissement au 02 32 52 14 66

ou par mail : resto.lenvie@gmail.com

Nature et environnement

Une commune engagée pour la nature

Créé à l'initiative du Ministère de la transition écologique et solidaire et des Régions de France, le dispositif « *Territoires engagés* » pour la nature a pour but de mobiliser les collectivités et les acteurs locaux autour de projets en faveur de la biodiversité.



Ainsi, l'objectif de l'initiative *Territoires engagés* pour la nature est de **faire émerger, reconnaître et accompagner des projets en faveur de la biodiversité portés par des collectivités**.

Ayant élaboré et mis en œuvre dans le cadre de son PLU, un plan d'actions pour la biodiversité, notre commune a obtenu en 2019 la reconnaissance de « *Territoire engagé pour la nature* » pour 3 ans, le renouvellement a donc lieu cette année.

Villes et villages fleuris



Cette année encore, notre village a été récompensé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). L'obtention de notre première fleur en 2021 s'est vue confirmée cette année par celle d'un prix de 600 €



Au-delà du seul fleurissement (choix des variétés plantées, méthodes d'exploitation des espaces verts, embellissement du paysage urbain), ce qui est désormais valorisé par le CNVVF, c'est aussi l'implication de la commune dans la gestion écologique de son territoire : gestion de l'eau et des déchets, enfouissement des réseaux, qualité de la voirie...

Plus précisément, les critères d'appréciation intègrent une évaluation de la stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement, (créativité du fleurissement, harmonie des compositions, qualité de l'entretien), la mise en place conférences, cours de jardinage... ; le développement d'animations : fêtes des

plantes, bourses d'échange, sensibilisation des écoliers à la nature et aux plantes, de la diversité botanique pour préparer son évolution dans le contexte actuel de changement climatique ; les actions en faveur de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets ; la rénovation et l'entretien des façades et l'effacement des réseaux (câbles électriques et téléphoniques).

De quoi encourager les initiatives déjà mises en place pour l'embellissement de notre village et l'amélioration du cadre de vie.

Un grand merci à tous pour ce résultat !

Journée nettoyage

Nos chemins, nos bords de route, notre berge de Seine ont besoin de vous...



Notez dans vos agendas le rendez-vous à la mairie le **samedi 19 mars dès 9h** en tenue de jardinier pour la formation des groupes d'intervention...

(pour les abonnés à la lettre mensuelle notez le report de la date initialement prévue le 5 mars)

Munissez-vous de gilets fluo si possible et notez que les enfants participants seront les bienvenus mais restent sous la responsabilité de leurs parents...

Joies et peines 2021-2022

Ont vu le jour :

- le 17 janvier : Nathalie, Josiane RUELLE-TOUZE.
- le 11 février : Nolan, Pierre, Raymond MARSEILLE.
- le 1^{er} mars : Noah ROPITAL.
- le 30 avril : Lina DRAGONNE.
- le 31 déc. : Julia, Eliane, M-Claude PARRINELLO.
- le 28 janvier 2022 : Jill et Joan HENNEQUET SPIRE

Nous ont quittés :

- le 26 janvier : Mme Marie Claire MARTIN.
- le 4 mars : M. Michel TOURON.
- le 17 mars : Mme Annie TOUTAIN.
- le 22 mars : M. Jacques LE BARS.
- le 28 juin : M. Gilles LECLER.
- le 29 novembre : M. Patrice DUCHÊNE
- le 30 décembre : Mme Laurence DESCAMPS.

Le coin des jardiniers



Le printemps approche, les jardiniers « en herbe » trépignent, les néophytes qui se sont lancés un défi pour 2022 (Ah, les bonnes résolutions de début d'année !!) ne savent par où commencer ? Nous allons tenter de tous vous satisfaire.

Quel que soit votre préférence, fleurs ou légumes, la sortie d'hiver et le début du printemps seront consacrés aux semis.

Réussir ses propres semis, c'est comme entrer dans la famille des jardiniers. Les semis vous permettront d'échanger entre voisins, de discuter avec des jardiniers aguerris, de retrouver le goût du « troc » :

- Bonjour Laurent, je t'échange des plants de Noires de Crimée contre des plants de choux cabus » ?
- D'accord Jean-Pierre, mais ce sera autour d'une limonade... (avec modération !!) »

Eh oui, le jardinage est avant tout un plaisir qui rassemble tout en s'amusant !

Un peu de sérieux...

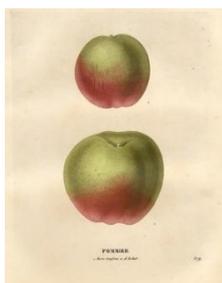
Pour réaliser de bons semis, il vous faut :

- Des « godets » ou caissettes,
- Du terreau* de semis (Il est équilibré, sain et exempt de mauvaises herbes)
- Un semoir, un vaporisateur,
- Une serre ou des plaques transparentes de plastique rigide ou de verre.

Si vous avez une serre, vous entrez direct en Top 14 ou 1^{ère} division !

Vous débutez ?, pas de problème :

- Je sème en place ou en sillon (éclaircir régulièrement), la plante poursuivra sa croissance sans être perturbée. (conseillé pour les pois, haricots, radis, carottes etc.).
- Je couvre de mes plaques transparentes pour réchauffer la terre et favoriser la pousse.
- Je sème en godet ou caissette, 1 à 3 graines par poquet.



Pratique recommandée pour les grosses graines ou plantes à forte croissance (ex : potiron, cornichon, courge et melon ou autre capucine, œillet (tagète), cosmos, souci (« laissez-les de côté !!! ») etc.).

Quand semer ?

On sème entre Février et Avril-Mai.

Les astuces pour optimiser la levée de vos semis

Ne semez pas trop serré, saupoudrez de la cendre de bois sur le terreau, n'arrosez pas trop, vaporisez les feuilles plutôt que le terreau, désinfectez les outils et les contenants. (Si vous faites votre propre terreau, faites-le chauffer à 90° 30 à 40 mn pour le désinfecter).

Dans notre prochain numéro, nous poursuivrons avec les semis de salade et le repiquage de vos plants de courges, tomate et aubergines ou poivrons.

à suivre
Thierry Lepré

JARDINAGE (A COLORIER)

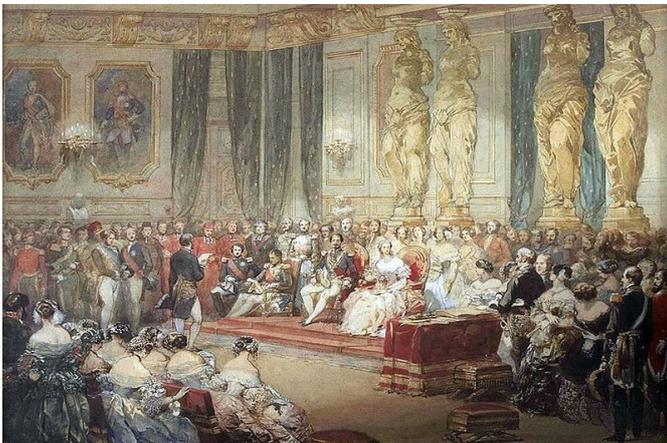


Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

En ce mois de février (1853), il y a 169 ans déjà... ! se mariait Napoléon III, qui était alors le tout premier président de la république française, avec la très jolie



Eugénie de Montijo. Eugénie, comtesse de Teba, fut éduquée à Paris au couvent du Sacré-Cœur, où elle reçut la formation traditionnelle de la noblesse de l'époque. Sa mère, devenue veuve en 1839, confia l'instruction de ses deux jeunes filles, Paca et Eugénie, à Stendhal, qui leur enseigna l'histoire (essentiellement des anecdotes sur Napoléon 1^{er}, qu'il a bien connu) et à son grand ami Mérimée, qui se chargea du français et qui resta d'ailleurs toute sa vie proche d'Eugénie.



Belle femme à la chevelure rousse et la peau blanche parsemée de quelques taches de rousseur, qui s'écarte des canons habituels de la beauté, Eugénie est raffinée, cultivée, intelligente. Aux dires de ses contemporains, elle a un étrange pouvoir de séduction, qu'elle sait bien utiliser. Il ne lui est donc pas difficile de briller dans les salons qu'elle fréquente avec sa mère. Lui qui avait déjà un faible pour les femmes, Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la Deuxième République, âgé de presque 45 ans, fut immédiatement séduit par la belle Eugénie de 26 ans lorsqu'on la lui présenta au cours d'un bal le 12 avril 1849.

La cérémonie du mariage fut fastueuse comme en

témoigne le compte rendu détaillé et enthousiaste rédigé par Arthur de La Guéronnière, biographe zélé de la famille impériale¹.

Ce mariage eut un grand retentissement dans les villes comme dans les campagnes pour preuve cette lettre de notre conseil municipal de l'époque :



Dont voici de texte « en clair »,

Sire,

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Isle, arrondissement des Andelys (Eure) représentant la majorité des électeurs, adresse à sa Majesté l'Empereur Napoléon III des félicitations au sujet de son mariage.

Fait à Notre Dame de l'Isle le 27 février 1853

Eugénie, devenue impératrice était belle, admirée par le peuple et n'eut aucun mal à s'en faire aimer...

« Je me ferai aimer des français à force de bonté » disait-elle avant son mariage.

Elle tint parole par la suite, les exemples sont multiples... Eugénie quitte les Tuileries dans un fiacre anonyme pour visiter les orphelinats ou aller aider les femmes, dites, de « mauvaise vie » à la prison St-Lazare. Elle a revendu un somptueux collier, offert par La Ville de Paris, pour doter une fondation qui permet à des jeunes filles d'apprendre un métier. Pour les familles défavorisées, elle crée les « Fourneaux Économiques », ancêtres de nos Restos du Cœur, etc., etc.

Quelques années plus tard, en janvier 1858, c'est un autre événement qui émeut notre conseil municipal, moins festif celui-là... Un attentat contre l'Empereur...

1. *Mariage de Sa Majesté Napoléon III, empereur des Français, avec la comtesse Eugénie de Montijo, duchesse de Téba ; suivi de la Description des cérémonies qui ont eu lieu aux Tuileries et à Notre-Dame, les 29 et 30 janvier*, R. Ruel Ainé, Paris, 1853.

Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

Le principal responsable de cet attentat est Orsini, conspirateur italien de 38 ans. Fils de Carbonaro, partisan de l'unification de l'Italie sous la bannière de Mazzini, Orsini est chargé par Mazzini de plusieurs tentatives d'insurrection, qui échouent. Exilé à Londres, brouillé avec Mazzini, il rencontre Simon Bernard un journaliste républicain français qui l'amène à penser que la mort de Napoléon III entrainerait le retour de la gauche républicaine au pouvoir en Italie. Compte tenu qu'Orsini reprochait



déjà à Napoléon III, quand il était encore Louis-Napoléon Bonaparte, d'avoir trahi la cause qui lui était chère dans sa propre jeunesse (le soutien aux pro-républicains italiens), Bernard n'eut pas de difficulté à le convaincre de passer à l'acte en lui fournissant l'argent et les bombes nécessaires.

Le 14 janvier, vers 20h 30, le cortège du couple impérial arrive à l'Opéra. Une première voiture



véhiculant des officiers de la Maison de l'Empereur puis une escorte de lanciers de la Garde impériale précèdent la dernière voiture impériale. Lorsque le couple impérial arrive à hauteur de l'entrée principale du péristyle de l'Opéra, trois explosions retentissent successivement devant, à gauche et sous leur voiture. Les vitres et les becs de gaz de l'Opéra et des maisons voisines sont soufflés ; de gros cratères sont creusés dans la rue Le Peletier et de nombreux blessés jonchent le sol. Malgré les soixante-seize impacts relevés sur leur voiture, basculée par le souffle des bombes, miraculeusement, Napoléon III et Eugénie sont indemnes. Leur voiture, protégée par des plaques de fer placées dans le plancher et les parois, les a sauvés. Un cheval de leur attelage est tué sur le coup l'autre est tellement touché qu'il doit être achevé. Le général Roguet, assis devant la voiture, perd beaucoup de sang

atteint du cou, à la clavicule par une des bombes.

Le bilan est effroyable : ce sont quelques 156 personnes, dont 21 femmes, qui sont blessés alentour. Huit décèdent des suites de leurs blessures. Malgré l'attentat, le couple impérial assiste à la représentation jusqu'à minuit pour rassurer immédiatement l'opinion publique sur son état de santé.

Felice Orsini fut guillotiné comme « parricide » contre l'avis de Napoléon III qui voulait le gracier.

Cet événement eut un retentissement important dans le pays et émut beaucoup la population comme en atteste cette lettre envoyée à l'Empereur par notre conseil municipal.



Dont voici de texte « en clair »,

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Isle, canton et arrondissement des Andelys département de l'Eure a l'honneur d'adresser à S S M M l'Empereur et l'impératrice des félicitations au sujet de l'heureuse protection que la Divine Providence leur a accordée en les préservant du fléau destructeur qui les menaçait.

Fait en la mairie de Notre Dame de l'Isle le dix-sept janvier mille huit cent cinquante-huit.

Alain Favresse

Le CESE de Seine Normandie Agglomération



Le Conseil de Développement de Seine Normandie Agglomération

a été créé en Conseil Communautaire de SNA le 8 juillet 2021 et ses nouveaux statuts adoptés lors de celui du 18 novembre 2021.

L'appellation **Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)** du Conseil de développement a été choisie pour permettre au citoyen de mieux comprendre quel est le champ d'action du Conseil de développement et sa finalité.

Son objet, c'est avant tout la volonté de mieux prendre en compte les enjeux pour le territoire, afin de prévoir les actions utiles propres à améliorer le quotidien de chacun.

Le CESE a également pour rôle **d'animer la vie communautaire**, en provoquant réflexions et de débats généraux mais aussi en invitant les citoyens à formuler des suggestions et des propositions, sur des réalisations à développer, à améliorer ou, au contraire, à infléchir.

En d'autres termes, le Conseil Économique Social et Environnemental est un **outil de prospective participative et continue** au service du territoire.

Le CESE est une instance consultative qui organise un partenariat entre les forces vives du territoire : élus, grands acteurs des milieux socioprofessionnels et associatifs, personnalités qualifiées, citoyens volontaires.

Si le rôle de cette assemblée est essentiellement consultatif car le pouvoir décisionnel relève des élus du Conseil communautaire de SNA, le CESE est une instance de conseil destinée à construire le bien « commun » et à définir une position commune.

Il élabore ses avis et propositions pour l'exécutif ou les élus du Conseil communautaire. Il intervient sur saisine de ces derniers ou peut se saisir lui-même de toute question relative à l'avenir du territoire afin de faire émerger des propositions.

Les missions du CESE de Seine Normandie Agglomération sont :

- d'animer la démarche de développement stratégique du territoire dans ses 3 phases,
 - le Diagnostic partagé du Territoire,
 - le Projet de Territoire,
 - la mise en œuvre du Projet de Territoire
- de produire des **avis** et/ou des **études** sur les politiques publiques :
 - à la demande des élus,
 - sur auto-saisine.
- de **coopérer** avec l'agglomération pour notamment produire de nouveaux services sur le territoire.
- de porter des **projets** concrets :
 - réalisations à porter ou accompagner
 - mises en place des méthodes pour coproduire avec les collectivités
 - mise en place d'outils d'observation
 - conduite ou accompagnement d'actions de promotion et de valorisation de l'image du territoire notamment en mobilisant la société civile
- de produire du **débat public** sur des enjeux de moyen terme.

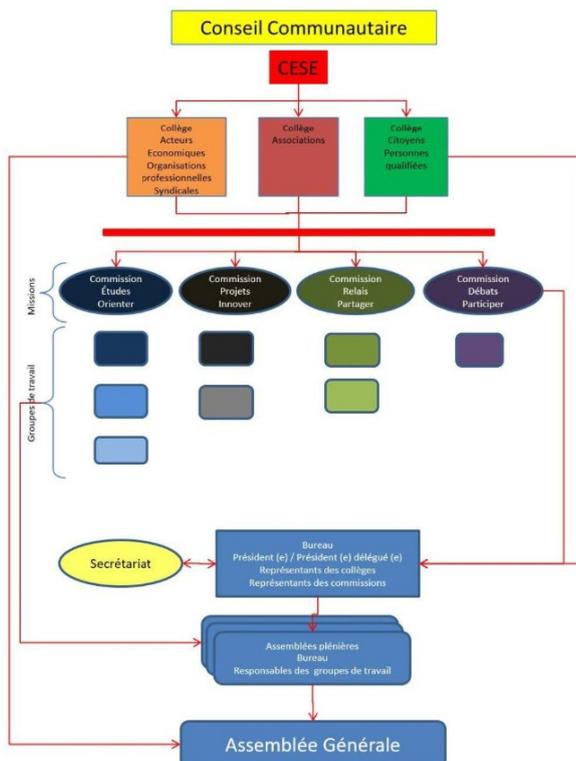
Appel à adhésion

Afin de ne pas se priver de la collaboration des talents du territoire, le CESE doit poursuivre sa **recherche d'adhésions** pour étoffer la composition du Conseil.

Vous avez l'envie de devenir acteur du devenir de votre territoire ? Alors n'hésitez pas : proposez votre candidature pour le CESE-SNA, en suivant le lien :

<https://cese-sna.fr/appel-a-adhesion>

Source : site du CESE SNA : <https://cese-sna.fr>



116.117 : un numéro national pour joindre un médecin généraliste de garde en Normandie



Aujourd'hui, vous êtes peut-être un peu perdu lorsque vous souhaitez joindre un médecin généraliste **en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux** car vous pouvez le faire via différents numéros de téléphone. Désormais, plus de question à se poser : besoin d'un conseil, d'un avis médical ou d'être orienté, **faites le 116.117**, partout en Normandie !

Ce service est disponible aux heures de fermeture des cabinets médicaux : **tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.**

Attention : le 116.117 ne sera pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

CALENDRIER DE COLLECTE 2022 JANVIER À JUIN



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac gris)

LUNDI APRÈS-MIDI

COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS (bac jaune)

JEUDI APRÈS-MIDI
1 SEMAINE SUR 2

Vos bons réflexes

- Je sors mes bacs la veille au soir du jour de la collecte
- Je les positionne sur le circuit de collecte, poignée vers la route
- Je les rentre le soir après la collecte

La collecte est susceptible de se dérouler tout au long de la journée

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		



RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME DANS VOTRE BAC JAUNE !



DÉCHETTERIE De TOURNY

Rue Chesnay .

Tel : 02 32 53 50 03

Horaires d'ouverture :

HIVER (du 1/11. au 31/03)

Lundi , vendredi 13h – 17h

Mardi, mercredi et samedi

9h-12h — 13h-17h

ÉTÉ (du 1/04 au 31/10.)

Lundi , vendredi 14h – 18h

Mardi, mercredi et samedi

9h-12h — 14h-18h

Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Informations utiles

MAIRIE	SERVICES DE L'ETAT	INDUSTRIE	GITES RURAUX
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous	Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys	Aco Produits Polymères SA Tél. : 02.32.51.30.55. COMMERCE & ARTISANS Restaurant « L'ENVIE » 1 rue de l'Eglise Tel : 02 32 52 14 66 ✉ resto.lenvie@gmail.com AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52 Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ laurence@lafeehirondelle.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Lorailier Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Méheust Reynald Terrassement Assainissement 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Mobile : 06.10.19.31.91. M. Jégado :Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tél. : 02 32 53 75 25 ✉ contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernion.fr/ M. Tournon Jérémy Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants ✉ aleuredumiel@gmail.com Mobile : 06.43.90.73.98	L'Orée du Val Gîte de France n° 1151 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89 SANTE / BIEN ÊTRE Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous SERVICES D'URGENCE Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Médecins généralistes de garde 116 117 Gendarmerie : 17 ↪ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 30 27 SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12. SOS Essaim de guêpes M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
ECOLES	Assistants maternelles	ASSOCIATIONS	SERVICES D'URGENCE
Ecole - Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. Ecole - Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Mme Hélène Boucher 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ : hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26 Mob : 06 84 20 93 44 ASSOCIATIONS Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle Présidente : Valérie Lepré ✉ comitedesfetes.ndi@gmail.com Site:https://www.facebook.com/CDF.NDI27 Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val ACDEC, Association Contre le Développement et l'Extension des Carrières 15, rue Léopold Joly 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ adcec27@gmail.com Site : http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 1 rue Mauger Pressagny le val 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Horaires d'ouverture : Mercredi : 10h30 – 12h , 16h 30 – 18h 30 Vendredi : 16h45 – 19h ✉ biblio@notre-dame-de-lisle.fr  Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30 Antenne locale 13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS Tél. : 02.32.71.25.20. courriel : contact@cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30  Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Pascal Lehongre	MENTIONS LEGALES Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Maquette : Alain Favresse Karine Pertoldi Christophe Lacaille Tirage ~ 340 exemplaires En papier recyclé Imprimeur : Impact communication 27110 Crosville la vieille.